

La Recherche Généalogique en Charente.

Publication de l'Association
Généalogique de la Charente

N° 139 Sept 2012

Sommaire :

P. FREBOT - Edito	01
B. LERISSON - Sortie annuelle de l'AGC	02
P. HURAUX - Gaspard HORRIC du RABY	03
Intervention de M. Léandro BETEMPS pour la délégation Brésilienne de la ville de Pélotas.....	11
PH. PIAUD – Tranches de vie d'un artisan en Angoumois.....	13
B. LACOTTE – Pierre-Dominique PINEAU	23
B. LERISSON - Sécheresse due au réchauffement climatique, pas seulement.....	33
M. FREBOT – Chansons populaires	39
Erection en Duché et Prairie de la terre de Villebois	41
Questions & Réponses	50
Nouvelles de l'AGC et d'ailleurs ...	52
Lu pour Vous	53
Publications	56

-0-

Prix au numéro : 8 euros

(+ Éventuellement frais d'envoi)

-0-

Ce numéro a été réalisé par
La Commission Bulletin

J. CHEVALLIER, Ph. PIAUD, B. VEILLON,
J-C. MIGNON, P. FREBOT.

Avec la collaboration de J. VRIET
(Questions... et réponses)

B. LERISSON
(Lu pour Vous)

-0-

Directeur de la publication : **P. FREBOT**

Dépôt légal Août 2012

ISSN : 0761 – 7453

COMPOSERVICES RC 86 B 0280Z E

Ma Campagne 16000 Angoulême



Certains d'entre vous ont profité de leurs vacances pour effectuer quelques recherches aux Archives Départementales.

La consultation des registres de notre Charente, en ce moment, est hélas très restreinte. En vue de la numérisation et de la restauration des documents, une grande partie de l'état civil a été retirée pour encore un bon bout de temps.

Actuellement, vous pouvez consulter une partie de la numérisation dans la salle de lecture sur des micros, pour les communes d'ABZAC à CELLEFROUIN. Certains registres de communes « en fin d'alphabet » sont encore disponibles et il reste bien entendu les microfilms.

Mais que cela ne vous décourage pas ! Pour rechercher nos ancêtres, il n'y a pas que l'état civil ! Les actes notariés sont le plus souvent bien plus riches en renseignements et non seulement en contrats de mariages mais aussi en ventes, baux, rentes, testaments, inventaires et autres...

Ne vous arrêtez pas seulement aux contrats de mariage ; consultez tous les actes ! Certains notaires ont créé des répertoires. Cela aide bien.

Une autre source peut vous aider dans vos recherches : les recensements.

Pour la Charente, les listes nominatives des habitants sont dressées par commune puis par lieu d'habitation et par foyer et sont conservées à partir de 1841. D'accord ! La source est moins documentée et plus réduite dans le temps mais elle permet de reconstituer, suivant la date du recensement, une famille.

Et surtout, il y a notre base avec près d'un million sept cent mille actes !

Et si vous avez d'autres pistes de recherches, n'hésitez pas à nous en faire part !

Bonne lecture à tous...

Pascal FREBOT